



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Avenant n°1 au contrat d'objectifs et de performance 2015-2018

(Approuvé à l'unanimité) par le conseil d'administration de l'Institut national du Cancer
le 12 octobre 2018,

ENTRE

L'Etat, représenté par :

La Ministre des solidarités et de la santé,
La Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

ET

Le groupement d'intérêt public de l'Institut national du Cancer ci-après nommé « INCa »,

Vu la convention constitutive telle que modifiée par la délibération de l'assemblée générale de
l'Institut national du cancer en date du 29 mars 2013,

Vu le contrat d'objectifs et de performance 2015-2018 entre l'Etat et l'INCa,

Après délibération du conseil d'administration de l'INCa en date du 12 octobre 2018,

Il a été convenu ce qui suit :

Article unique

Le contrat d'objectifs et de performance 2015-2018 est prolongé jusqu'au 31 décembre 2019
dans les termes définis initialement par ledit contrat.

Les cibles associées aux indicateurs du contrat pour l'année 2018 sont reconduites pour l'année
2019.

Fait le 07 DEC. 2018

La ministre des solidarités
et de la santé,

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général de la santé

Jérôme SALOMON

La ministre de l'enseignement
supérieur, de la recherche et de
l'innovation,

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général de la recherche et
de l'innovation

Bernard LARRQUTUROU

Le président
de l'Institut national du cancer

Norbert IFRAH